

PACSON MUSIC STUDIOS

Accord de coaching

Le présent Contrat de Coaching (ci-après dénommé le « Contrat ») est conclu à la date d'entrée en vigueur convenue ensuite par les deux parties. Le début et la date de début sont enregistrés sur le site Acuity.

L'adresse de Pacson Music Studios, (ci-après dénommé le « Coach ») et de l'Étudiant (indiquée par l'accord du présent contrat avec signature et confirmation de la programmation des cours par écrit) ci-après dénommés le « Client » (collectivement dénommés désignées comme les « Parties »).

*Référez-vous à la planification en ligne, à Acuity ou à tout autre outil de planification utilisé pour confirmer les présentations.

OBJET DE L'ACCORD

Le but de cet accord est d'entrer dans une relation de coaching musical entre le coach et le client, dans laquelle le coach aide le client à cultiver ses objectifs personnels, professionnels, musicaux et/ou commerciaux.

Le Coach créera également un plan pour réaliser les objectifs mentionnés dans le présent Accord afin de maximiser le potentiel personnel et/ou professionnel du Client.

TERME

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de la dernière signature par les Parties. Il restera en vigueur pendant une durée de 10 cours et/ou aussi longtemps que le Coach et le Client rédigent un accord écrit pour poursuivre les cours pour une durée indéterminée ou déterminée.

Le présent Accord ne peut être renouvelé qu'avec le consentement écrit des Parties.

RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS DU COACH ENVERS L'ÉTUDIANT

1. Enseigner la technique musicale

2. Respecter la relation de travail entre le coach et l'élève
3. Créer un environnement d'apprentissage positif et sûr qui encourage la croissance et l'apprentissage

RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS DU CLIENT ENVERS LE COACH

1. Informez le coach des délais que le coach doit respecter
2. Informez l'entraîneur de tout problème médical ou de toute autre information de santé pouvant avoir un impact sur les leçons.
3. Respecter le studio et la relation élève-enseignant

PAIEMENT DES SERVICES

Le Client versera au Coach un montant déterminé en fonction des prestations choisies par le client.

Le client est responsable de payer à l'avance.

Il n'y a aucun remboursement une fois les paiements payés. Si le client décide de partir avant la fin des cours convenus, il n'a pas le pouvoir de demander un remboursement.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les termes et conditions du présent Contrat et tous les documents fournis pendant la durée du Contrat doivent rester confidentiels par le Client, à moins que la divulgation ne soit requise conformément à la procédure légale.

La divulgation, le partage, la prise de propriété, l'utilisation des termes et conditions du présent Accord, tout matériel fourni et toute information à des fins dépassant la portée du présent Accord, ou au-delà des exceptions énoncées ci-dessus, sont expressément interdits sans le consentement préalable de l'Entraîneur. Cela peut conduire à des poursuites judiciaires.

POLITIQUE D'ANNULATION / ABSENCE / REPLANIFICATION

Le Client accepte qu'il est de sa responsabilité d'informer le Coach au moins 48 heures avant toute annulation pour quelque raison que ce

soit. Cela se fait par une confirmation écrite. Le client est responsable de fournir son prochain créneau disponible.

Le Coach se réserve le droit de facturer au Client un cours manqué.
The Coach will attempt in good faith to reschedule the missed meeting.

Le Coach se réserve le droit d'annuler les cours pour quelque raison que ce soit et à tout moment et de reprogrammer les cours des élèves au créneau disponible des deux parties si elles le jugent opportun.

En cas d'annulation de dernière minute ou d'absences dues à des événements imprévus, il appartient au Client de contacter le Coach. Le Coach a le droit de facturer au Client le montant total d'un cours en cas d'annulation ou d'absence de dernière minute s'il le juge opportun.

POLITIQUE DE RETARD

Le Coach a le droit d'annuler le cours si le Client est en retard de 15 minutes.

Le Coach a le droit de facturer le montant total d'une leçon.

Le client a la possibilité de continuer le cours même s'il respecte la politique de retard de 15 minutes. Il ou elle ne recevra pas de déduction sur le montant payé qui reflète le retard. Ex : Si ledit client est en retard de 30 minutes il n'aura pas le droit de payer seulement la moitié du cours.

Le client sera responsable du paiement du cours, peu importe s'il arrive en retard et continue le cours ou décide d'annuler le cours en raison d'un retard. Le cours sera déduit du forfait.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par la présente, le Client accepte que toute propriété intellectuelle qui lui est fournie par le Coach restera la propriété exclusive du Coach, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les brevets, les droits de secret commercial et autres droits de propriété intellectuelle associés à toute idée, concepts, techniques, inventions, procédés, œuvres d'auteur, informations confidentielles ou secrets commerciaux.

EXCLUSIVITÉ

Les parties conviennent que le présent accord ne constitue pas un accord exclusif et que le coach a le droit de conclure d'autres accords similaires avec d'autres clients.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, le coach ne pourra être tenu responsable de tout dommage indirect, consécutif ou spécial. Le Coach, par les présentes, ne fait aucune garantie, représentation ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, en ce qui concerne les services de coaching négociés, convenus et rendus.

DIVISIBILITÉ

Dans le cas où une disposition du présent Accord serait jugée nulle et inapplicable par un tribunal compétent, les dispositions restantes resteront en vigueur conformément à l'intention des Parties.

LOI APPLICABLE

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de la Belgique.

RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES DIFFÉRENDS

Tout différend ou différend, quel qu'il soit, découlant du présent accord ou en relation avec celui-ci sera soumis à l'arbitrage/médiation/négociation (encerclez la réponse) conformément et sous réserve aux lois de la Belgique.

LES HONORAIRES D'AVOCAT

En cas de litige entre les parties concernant les termes et dispositions du présent accord, la partie gagnante dans ce litige aura le droit de recouvrer auprès de l'autre partie tous les frais engagés dans ce litige, y compris les honoraires d'avocat raisonnables.

ACCORD COMPLET

Le présent Accord contient l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les Parties aux présentes concernant l'objet des présentes et remplace tous les accords, ententes, incitations et conditions antérieurs, expresses ou implicites, oraux ou écrits, de quelque nature que ce soit concernant l'objet des présentes. Les conditions expresses des présentes contrôlent et remplacent tout cours d'exécution et/ou utilisation du commerce incompatible avec l'une des conditions des présentes.

AMENDEMENTS

Les parties conviennent que toute modification apportée au présent accord doit être faite par écrit et doit être signée par les deux parties au présent accord. A ce titre, toutes modifications apportées par les Parties seront appliquées au présent Accord.

DROITS DES COACH

Le Coach a le droit d'augmenter les prix des prestations pour des raisons d'inflation ou pour toute autre raison qui l'exige.

Le Coach a le droit de résilier le contrat si l'environnement d'apprentissage ou la relation est jugé menaçant pour la personne physique du Coach.

Le Coach a le droit d'exiger du Client qu'il réserve ses créneaux horaires prévus. S'il ne reste plus de créneaux horaires, le Client a le droit de contacter le Coach pour résoudre le problème et trouver le prochain créneau horaire disponible.

DROITS DES CLIENTS

Le Client a le droit d'interrompre les cours s'il constate que ce n'est pas la méthode qui lui convient. L'annulation de tous les cours ne donne lieu à aucun remboursement.

SIGNATURE ET DATE

Les parties acceptent par la présente les termes et conditions décrits dans le présent accord et cela est démontré par la signature du client ci-dessous et/ou en cliquant ou en cochant sur la case d'accord en

ligne « avez-vous lu, compris et accepté l'expiation suivante du formulaire ci-dessus » ou toute forme de question de ce type.

CLIENT

Nom: _____

Signature: _____

Date: _____

ENTRAÎNEUR

Nom: PACSON MUSIC STUDIOS

A large, stylized logo consisting of the letters 'S' and 'P' in a white, cursive font. The 'S' is on the left and the 'P' is on the right, both with thick strokes and elegant curves. They are centered within a light gray circular background that occupies the lower two-thirds of the page.